



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents : 23  
Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 02/12/2024

Date d'affichage : 03/12/2024

**de la commune de COGOLIN  
Séance du lundi 9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

**PRESENTS :**

Christiane LARDAT – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Isabelle BRUSSAT – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO –

**POUVOIRS :**

Audrey TROIN	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Elisabeth CAILLAT	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Olivier COURCHET	à	Patrick HERMIER
Kathia PIETTE	à	Bernadette BOUCQUEY
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

**ABSENTS :**

Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL –

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Le rapporteur rappelle que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.



N° 2024/12/09-25

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- la possibilité de pourvoir l'emploi par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le(s) motif(s) invoqué(s), la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé doivent être précisés.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 23 septembre 2024,

Considérant la nécessité de créer deux emplois à temps complet correspondant au grade **d'adjoint d'animation territorial** en raison des besoins du service animation et du respect des taux d'encadrement pour l'accueil des enfants,

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet correspondant au grade **d'adjoint technique territorial** en raison des besoins du service restauration scolaire,

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet correspondant au grade **d'adjoint technique territorial** par la voie de l'intégration suite à un changement de filière,

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet correspondant au grade de technicien territorial pour exercer les fonctions de **gestionnaire des marchés publics**,

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet correspondant au grade de technicien territorial pour exercer les fonctions de **chargé d'opération bâtiment**,

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet correspondant au grade d'ETAPS (d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives) en raison des besoins de la base nautique et du respect des taux d'encadrement pour l'accueil des administrés, des écoles et des touristes,

Considérant que ces postes pourront être occupés par des contractuels comme tous les grades de catégorie C, B et A de la collectivité à l'exception du grade d'attaché hors classe et de tous les grades de la filière de la police municipale.



**N° 2024/12/09-25**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**DE CREER** les emplois correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, ces emplois pourront être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique précité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

**DE CREER** les emplois correspondant au grade d'adjoint technique territorial à temps complet,

**DE CREER** les emplois correspondant au grade de technicien territorial à temps complet, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique précité lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

**DE CREER** l'emploi correspondant au grade ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives), l'agent devra alors justifier d'une expérience professionnelle significative dans la fonction publique territoriale ou de diplômes exigés par la fonction. En l'occurrence il devra être en possession d'un diplôme de niveau IV BPJEPS obligatoirement,

**DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 9 décembre 2024, comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	création
Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint animation territorial	2
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien territorial	2
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	2
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	ETAPS territorial	1

**DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).